



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 20548

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la mise en place en France d'un système de surveillance épidémiologique compte tenu des risques pour la population liés aux rayonnements ionisants et à l'ensemble des pollutions d'origine environnementale. Un récent rapport établi par le professeur Alfred Spira de l'INSERM fait apparaître que la France, par un développement particulièrement important du nucléaire à des fins civiles, s'est placée dans une situation singulière. Elle est en effet le pays qui a, proportionnellement à la population, le plus important recours à l'atome pour sa production énergétique, et elle a en même temps développé le système industriel le plus important au monde pour le retraitement des déchets nucléaires. Cependant, le développement de cet immense réseau industriel n'a pas été accompagné par la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique approprié par rapport aux préoccupations de santé publique. Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Institut de veille sanitaire prévue par la loi du 1er juillet 1998, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre en la matière, en tenant compte de l'extrême urgence qui s'attache au règlement de ce problème de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20548

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1998, page 5669

Question retirée le : 8 mai 2000 (Fin de mandat)